

*Dépôt de bills*

## QUESTION DE PRIVILÈGE

M. DIEFENBAKER—LE RETARD À RÉPONDRE AUX QUESTIONS INSCRITES AU «FEUILLETON»

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert):** J'aurais dû vous aviser, monsieur l'Orateur. J'ai cru qu'un avis vous avait été transmis par le whip, mais il semble qu'à cause d'un malentendu quelconque cela n'a pas été le cas. Je vous remercie de m'avoir donné la parole, car je veux soulever une question de privilège au sujet d'une attitude, de la part du pouvoir, qui est tout à fait inexcusable et contraire au principe même de gouvernement. Cela fait suite à une question de privilège soulevée l'autre jour par le député de Simcoe-Nord (M. Rynard).

Voici que la session tire à sa fin et qu'il reste encore au *Feuilleton* 1500 questions auxquelles on n'a pas répondu. En attendant mon tour aujourd'hui, j'ai décidé d'examiner la nature de ces questions.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je demanderais au très honorable député d'attendre quelques instants jusqu'à l'appel des questions inscrites au *Feuilleton*, car son intervention sera alors plus opportune et se passera d'un préavis.

## AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

## LE CODE CRIMINEL

MESURE PRÉVOYANT LA MODIFICATION DES ARTICLES RELATIFS À LA PORNOGRAPHIE

**M. Dean Whiteway (Selkirk)** demande à présenter le bill C-434, tendant à modifier le Code criminel (pornographie).

**Des voix:** Expliquez-vous.

**M. Whiteway:** Monsieur l'Orateur, l'objet de ce bill est de modifier le Code criminel en ce qui concerne l'obscénité. Plus particulièrement, il interdirait le recours à des experts, considérerait comme une infraction l'utilisation d'enfants à des fins pornographiques ou d'exploitation sexuelle et modifierait les questions d'obscénité ainsi que la définition de cette dernière.

Je dois signaler que le bill ne porte aucunement atteinte au rapport sur la pornographie émanant du comité de la justice et des questions juridiques, bien au contraire.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1<sup>re</sup> fois et l'impression en est ordonnée.)

[M. McCain.]

## LA LOI SUR LA MARINE MARCHANDE DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE CONCERNANT LES OPÉRATIONS DE SAUVETAGE

**M. Allan B. McKinnon (Victoria)** demande à présenter le bill C-435, tendant à modifier la loi sur la marine marchande du Canada (pollution).

**Des voix:** Expliquez-vous.

**M. McKinnon:** Monsieur l'Orateur, ce bill est l'un de deux bills jumelés visant à empêcher les armateurs et les propriétaires de remorqueurs de se disputer quand un pétrolier est en détresse. Un événement récent a démontré qu'il y a de plus en plus de risques dans ce domaine, et j'espère que ce bill empêchera les incidents de ce genre de se produire.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1<sup>re</sup> fois et l'impression en est ordonnée.)

● (1522)

MESURE MODIFICATIVE PRÉVOYANT LA MAJORATION DES AMENDES IMPOSÉES AUX POLLUEURS

**M. Allan B. McKinnon (Victoria)** demande à présenter le bill C-436, tendant à modifier la loi sur la marine marchande du Canada (pollution).

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1<sup>re</sup> fois et l'impression en est ordonnée.)

\* \* \*

## LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE CONCERNANT LES FRAIS DE DIVORCE

**M. Maurice A. Dionne (Northumberland-Miramichi)** demande à présenter le bill C-437, tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu.

**Des voix:** Expliquez-vous.

**M. Dionne (Northumberland-Miramichi):** Monsieur l'Orateur, aux termes de la loi actuelle, un particulier n'est pas autorisé à réclamer comme déduction aux fins du fisc certains versements faits par lui au nom de quelqu'un d'autre dans les cas de divorce ou de séparation. Mon bill précisera que ces versements pourront être considérés comme revenu pour la personne qui en bénéficie, et comme déduction pour celle qui les paie.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1<sup>re</sup> fois et l'impression en est ordonnée.)

\* \* \*

## L'HYMNE NATIONAL

MESURE PRÉVOYANT UN CHANGEMENT AU TEXTE

**M. Hal Herbert (Vaudreuil)** demande à présenter le bill C-438, concernant l'hymne national du Canada.

**Des voix:** Expliquez-vous.

**M. Herbert:** Ce projet de loi a pour objet de modifier la version anglaise seulement de notre hymne national en remplaçant le mot «native» par le mot «cherished», de façon à inclure les millions de Canadiens qui ne sont pas natifs du Canada.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1<sup>re</sup> fois et l'impression en est ordonnée.)